

Orig + copie compte
30.6.59

Département de la
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal

VILLE DE ROYAN

Réunion du Mardi 9 Juin 1959 - 20 h 30

OBJET :

L'an mil neuf cent cinquante neuf, le neuf Juin à 20 h30
Le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses
séances sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convo-
cations faites le 4 Juin 1959

Subvention à la
F.N.D.I.R.

Etaient présents : MM. Hubert MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU,
LANOUE, LANUSSE, GUILLAUD, MOUCHOT, FONTANILLE, POUGET, MONGRAND,
LAMOUCHE, FLAHAUT, MASSE, ETCHEBER, REIX, BERLAND, NARTEAU, GACHET,
MENANT, BOUCHET, BUJARD, GALLAND, BETOUS, CHAMBOULAN

Représentés : M. BISCAYE par M. ETCHEBER
Melle FOUCHE par M. Narteau

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le
sein du Conseil.

M. Gachet ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été dési-
gné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Congrès Régional de la Fédération Nationale des Déportés, Internés et
Résistants (dont le président est le Dr Veyssière) se tiendra à Royan le dimanche
7 Juin. La Commission des Finances propose d'attribuer une subvention de 12.500 frs
à cet organisme.

Le Conseil Municipal

Vu l'avis de la Commission des Finances

décide

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 12.500 frs à la section de Royan
de la Fédération Nationale des Déportés, Internés et Résistants à l'occasion de
son Congrès du 7 Juin 1959

- que la dépense sera mandatée ch KKKI " Dépenses imprévues du budget 1959 "

Approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents

APPROUVE
ROCHEFORT S/MER le 24 Juin 1959
Pr les Sous-Préfet absent
Le Sous-Maire et de Saintes
Inécessaire



Pour copie conforme
Mairie de Royan, le 29 Juin 1959
Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,

Matras
M. MATRAS

POUR EXTRAIT COPIFORME
Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,

